

Une aide financière pour la formation continue

CHÔMAGE PARTIEL

Depuis le début de l'année, les entreprises vaudoises peuvent requérir auprès du Service de l'emploi une aide pécuniaire pour la formation continue de leurs employés au chômage partiel et l'analyse des besoins en formation. Les firmes concernées peuvent impliquer les associations professionnelles pour l'organisation de ces formations.

CHRISTOPHE MEDEVIELLE

La réduction de l'horaire de travail, appelée aussi chômage partiel, est une mesure de l'assurance-chômage dont l'objectif est d'éviter les licenciements. Elle permet aux entreprises de conserver les professionnels qualifiés dont elles auront besoin dans la phase de sortie de la crise et de retour à la croissance.

En septembre 2009, suite à la détérioration de la situation économique, les Chambres fédérales ont adopté un troisième plan de relance pour lutter contre la crise. Ce programme, entré en vigueur au début de l'année et pour une durée limitée à deux ans, propose un certain nombre de mesures visant à accélérer la reprise économique et à combattre le chômage. L'une d'elles a pour but d'aider les collaborateurs des entreprises au chômage partiel à mieux se préparer à la re-



OFFRE Les formations continues proposées peuvent consister en des cours d'informatique ou d'introduction aux nouvelles technologies.

prise. Le Service cantonal de l'emploi est chargé de la mise en œuvre de cette mesure sur le territoire vaudois.

DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL PENDANT LE CHÔMAGE PARTIEL Dès le 1er janvier 2010, les entreprises vaudoises peuvent requérir auprès du Service de l'emploi une aide financière pour la formation continue de leurs employés au chômage partiel et l'analyse des besoins en formation. Il s'agit, par

exemple, du cofinancement de cours de langue, de cours d'informatique ou d'introduction aux nouvelles technologies. Les entreprises concernées peuvent

«Il s'agit par exemple du cofinancement de cours de langue.»

impliquer les associations professionnelles pour l'organisation de ces formations.

tion doit aussi être indépendante des activités usuelles de l'entreprise et organisée par des personnes compétentes selon un programme établi à l'avance.

La subvention s'élève à la moitié des frais de formation continue mais jusqu'à concurrence de 5000 fr. par collaborateur (inclus l'analyse des besoins en formation limitée à 150 fr. par collaborateur).

DÉMARCHE SIMPLIFIÉE POUR FINANCER LA FORMATION CONTINUE En cas d'intérêt, la demande de financement doit être déposée auprès du Service cantonal de l'emploi au moyen des deux formulaires disponibles sur le site internet www.vd.ch/emploi. Une fois acceptées, les contributions sont versées directement aux entreprises. ■

www.vd.ch/emploi



» Hausse observée

Dans les périodes économiques difficiles, le nombre d'entreprises qui recourent au chômage partiel augmente rapidement. En 2009, par exemple, 1052 demandes de réduction d'horaire de travail ont été déposées par les entreprises vaudoises auprès du Service cantonal de l'emploi (contre 127 seulement l'année précédente). Elles ont concerné en moyenne 3500 travailleurs par mois.

EN BREF

Partenariat banque-université

NEUCHÂTEL L'Université de Neuchâtel et la Banque cantonale BCN ont conclu, la semaine dernière, une convention de partenariat pour la création d'une filière d'études dans le domaine du territoire et de la gestion de ses ressources. Ce pôle de compétence sera unique en Suisse romande. Le contrat de collaboration porte sur le financement de deux postes de professeur par la BCN pendant quatre ans à raison de 250 000 francs par année. Le pôle de compétence prévu institue une collaboration entre les facultés de droit et des lettres, par l'intermédiaire de l'Institut de géographie humaine.

ATS

Maturité: première pour des sourds

ARGOVIE Pour la première fois en Suisse, quatre jeunes sourds bénéficient des services d'interprètes en langage des signes afin de passer leur maturité. L'assurance-invalidité couvre les coûts engendrés par ce projet pilote national entamé la semaine dernière à Aarau. L'expérience durera un semestre au sein d'une école de maturité pour adultes. Pendant ce temps, les étudiants concernés suivront le cours de base avec leurs camarades concernés avant de passer l'examen d'entrée en vue de la suite du cursus. L'AI décidera alors si elle finance la traduction simultanée pour l'ensemble des six semestres de préparation à la maturité.

ATS